

**Année universitaire 2021/2022
 De mon inscription
 à ma rentrée universitaire**

**Je m'inscris en
 6ème année**

**1 - Je m'acquitte de la CVEC
 (Contribution Vie Étudiante et de Campus)**

Je me connecte sur le site du Crous :
<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

J'effectue le paiement de la
 CVEC en ligne (92€)
 Je télécharge une attestation
 d'acquiescement au format PDF

ATTENTION : Même si vous êtes exonéré de la CVEC,
 vous devez télécharger une attestation d'acquiescement,
 elle sera nécessaire à votre inscription administrative

**2 - cas 2 : j'effectue une réinscription
 à l'Université de Paris**

en 2020-21, j'étais étudiant à l'Université de Paris

Je reçois un courriel "laissez-passer"

Si je n'ai pas reçu de laissez-passer :
 - je vérifie dans les spams de ma messagerie
 - je prends contact avec le service de la scolarité
scolarite.456@pharmacie.parisdescartes.fr

Je me connecte au site de réinscription
<https://reins.app.u-paris.fr/reins>

Une fois mon inscription validée et payée, je me connecte
 sur PJ-Web pour y déposer mes pièces justificatives
<https://pjweb.app.u-paris.fr/pjweb>

J'effectue mon inscription administrative en ligne, soit :
 - entre le vendredi 16 juillet et le vendredi 23 juillet 12h
 - entre le lundi 23 août 12h et le dimanche 12 septembre

J'ai besoin d'aide pour mon inscription administrative :

je consulte la page web dédiée
<https://u-paris.fr/linscription-administrative/>

je contacte la scolarité centrale via le formulaire en ligne
<https://u-paris.fr/centre-de-contact/>

je joins la scolarité centrale par téléphone au 01 57 27 65 67

4 - J'effectue ma rentrée universitaire

Réunion de rentrée
 (date et heure à venir)

📌 Le port du masque est obligatoire au sein de la Faculté

**2 - cas 1 : j'effectue une première
 inscription à l'Université de Paris**

en 2020-21, j'étais étudiant dans une autre université

Je reçois un courriel "laissez-passer"
 Si je n'ai pas reçu de laissez-passer :
 - je vérifie dans les spams de ma messagerie
 - je prends contact avec le service de la scolarité
scolarite.456@pharmacie.parisdescartes.fr

Je me connecte au site de primo-inscription
<https://primo.app.u-paris.fr/primo>

Une fois mon inscription validée et payée, je reçois un courriel de
 confirmation avec mon login, le code d'activation et le lien vers le
 formulaire d'activation de mon compte U-Paris

J'active mon compte U-Paris
 puis je me connecte sur PJ-Web
 pour y déposer mes pièces justificatives
<https://pjweb.app.u-paris.fr/pjweb>

J'effectue mon inscription administrative en ligne, soit :
 - entre le jeudi 08 juillet 12h et le vendredi 23 juillet 12h
 - entre le lundi 23 août 12h et le dimanche 12 septembre

J'ai besoin d'aide pour mon inscription administrative :

je consulte la page web dédiée
<https://u-paris.fr/linscription-administrative/>

je contacte la scolarité centrale via le formulaire en ligne
<https://u-paris.fr/centre-de-contact/>

je joins la scolarité centrale par téléphone au 01 57 27 65 67

3 - Mon inscription pédagogique

Le service de la scolarité se charge
 de mon inscription pédagogique aux cours

je me connecte sur Moodle fin août dans la section
 "La scolarité et le référent pédagogique informent"
 pour y trouver le livret d'année et le planning des cours
<https://moodle.u-paris.fr/>

ATTENTION : Pour pouvoir accéder à Moodle,
 une fois mon inscription administrative validée,
 je dois activer mon compte U-Paris :
<https://u-paris.fr/vos-cours-en-ligne-sur-moodle/>

Pour toute question ou renseignement,
 je joins le service de la scolarité :
scolarite.456@pharmacie.parisdescartes.fr

Pour un meilleur traitement de votre dossier, veuillez préciser dans votre message :
 votre filière, votre année d'inscription, votre numéro d'étudiant, vos nom et prénom

Attention : le service de la scolarité sera fermé
 à partir du vendredi 23 juillet et rouvrira le mardi 24 août